FRC 1.395

NOTE

Sur l'opinion de M. l'abbé MAURY *concernant la dette publique.*

Case FRC 13502

M. l'Abbé MAURY vient de faire imprimer & distribuer une *opinion sur les finances & sur la dette publique.* Je laisse à ses lecteurs le soin de juger si cet écrit sur une matière qui ne lui est pas familière, ajoutera quelque chose à la réputation que ses talens lui ont acquise ; mais je dois rectifier une erreur qui se trouve placée sous mon nom à la page 10. M. Maury me fait dire une chose inintelligible ; je vais l'expliquer. Voici ses propres expressions : *M. Necker nous a dit que les dépenses extraordinaires, pour l'année 1789 montoient à cent cinq millions. Il est vrai que lorsque j'en témoignai ma surprise au Comité des dix, dont j'avois l'honneur d'être Membre, l'accommodant M. Anson me répondit qu'il alloit en retrancher quarante millions dans un instant ; il prit la plume, & tint parole. J'admirerai long-tems ce talent merveilleux avec lequel on réduit en un instant de quarante millions une dépense déja faite ; & j'en ai rappellé plusieurs fois le souvenir à ce même M. Anson, qui m'a reproché depuis, à la tribune, de vouloir effrayer les créanciers de l'Etat.*

THE NEWBERRY LIBRARY

Un seul mot va éclaircir l'observation très-simple que je fis alors dans le Comité sur l'apperçu de M. Necker; c'est que cet apperçu n'étoit point, quoiqu'en dise M. l'abbé Maury, l'état de dépenses extraordinaires *faites en* 1789, mais le projet de celles à faire en 1790; je l'ai *plusieurs fois* répété à M. Maury, qui paroît l'avoir autant de fois oublié. La voilà fort abrégée cette *longue admiration*, que se promettoit M. l'abbé Maury sur mon *talent de réduire en un instant une dépense déja faite*: si j'avois *ce talent merveilleux*, la dette publique ne nous embarrasseroit pas tant.

Lorsque nous examinâmes, au mois de Décembre 1789, l'Etat des dépenses extraordinaires projetées pour 1790, je proposai, j'en conviens, d'en retrancher environ quarante millions qui ne me paroissoient pas absolument indispensables: je croyois qu'ils devoient pour la plus grande partie rester dans l'arriéré, non liquidé dont le Comité projetoit dès lors de différer le paiement jusqu'à son entière liquidation; j'insistois beaucoup sur cette opération, qui fut décrétée un mois après par l'Assemblée Nationale avec l'approbation universelle: il étoit conséquent de ne pas vouloir adopter l'emploi d'une somme considérable qui paroissoit former une partie de l'arriéré; ce n'étoit pas être si *accommodant* que de s'opposer à quarante millions de dépenses proposées par les Ministres.

Si j'avois le temps de faire une brochure, je m'attacherois avec quelque plaisir à détruire de nouveau l'effroi que voudroit toujours nous inspirer M. l'Abbé Maury sur la situation de nos finances; car en vérité j'aime mieux

le rôle de celui qui rassure, que de celui qui effraye : mais son ouvrage ne changera rien à la nature des choses.

Il se divise naturellement en trois parties : dans la première M. l'Abbé Maury reproche à M. Necker, de *répandre de l'obscurité* sur nos finances, & de *négliger les grandes routes de la renommée.* Il me semble, que celui qui le premier nous a rendu un compte public, & qui depuis a fait présent à la Nation du célebre Traité *sur l'Administration des Finances de la France*, ne doit pas être fort alarmé de cette amère censure.

La seconde partie de l'opinion de M. l'Abbé Maury, présente des calculs sur la dette publique, qu'il avoit communiqués au Comité des finances, & qui assurément n'y avoient pas été adoptés. Le tableau authentique de notre dette, que présente, dans ce moment même, le Comité, est la meilleure réponse aux exagérations de M. l'Abbé Maury. J'ai dit hautement, dans l'Assemblée Nationale, que la dette publique, tant constituée, qu'exigible étoit d'environ quatre milliards & demi ; les calculs définitifs du Comité justifient mon assertion, puisque dans le total de quatre milliards six cent vingt-millions sont compris 120 millions pour l'arriéré non liquidé des Départemens, qui n'est connu jusqu'à présent que par aperçu, & que le Comité de liquidation ne croit pas, comme je l'avois annoncé, pouvoir excéder cette somme.

Enfin M. l'Abbé Maury finit par un assez long épisode sur les finances de l'Angleterre, qui pourra faire sourire M. Pitt, s'il a le temps d'y jeter les yeux : mais

M. Pitt éprouvera un ſentiment différent, lorſqu'il lira le rapport du Comité des finances. Toute l'Europe y verra quelles ſont les reſſources de la France, qui peut dans ce moment payer, avec des biens-fonds, la totalité de ſa dette exigible montant à plus de deux milliards. Ce n'eſt point là une hypothèque illuſoire, comme celle d'une banque nationale. Je ne me laſſerai point de répéter à la France entière, & aux braves Citoyens qui la compoſent : » Payons nos contributions avec courage, & bien-» tôt la Nation Françoiſe ſera la plus puiſſante comme » la plus libre de l'univers. »

Ce 22 Août 1790.

ANSON,
Député de Paris
à l'Aſſemblée Nationale.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.